

Compte rendu de la réunion du 10 mars 2017

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Fany GILBERT, Jacky HERVOUET, Gilles BERNARD, Christophe BONY, Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Eric MASSÉ, Daniel TRUCHY

Membres absents excusés

Nicolas BLAEVOET, Pascal CARLOT, Jean-Baptiste PEYRAUD, Florence VIÉ

Point sur le championnat

10ème journée de championnat du 08/01/17	
Carton jaune (amende de 3 €)	* Fabrice RENNER (Piedalloues) * Tony JEANSON (Guerchy-Merry) * 2 cartons jaunes pour Ibrahim CIMENDAG (Guerchy-Merry) = un carton rouge (joueur suspendu le 05/02/17 pour le match de Coupe Guerchy-Merry / Neuvy-Sautour et amende de 10 €)
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	AS Saint-Siméon
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	AS Saint-Siméon (nom de l'arbitre non indiqué) Véron (case pharmacie non cochée)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	ACSRA (feuillelet bleu) Saint-Agnan, Saint-Sérotin et Villethierry (feuillelet blanc)
Non présentation de licence (amende de 5 €)	Véron (4 joueurs) soit amende totale de 20 €
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Bléneau Saint-Privé</u> score match Domats / Bléneau Saint-Privé : 3-0 et 1 pt pour Bléneau Saint-Privé qui devra verser une indemnité kilométrique de 46,17 € à Domats par le biais de la caution
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	* Esnon * Brichères 1 et Envol Rive Droite pour le même match, <u>le coût est donc partagé, soit 9,50 € pour chaque club</u>
<u>Cas particulier</u> : 3 cartons jaunes pour l'équipe de Guerchy-Merry, soit 1 pt de moins au classement	

Journée de rattrapage du 15/01/17	
Carton jaune (amende de 3 €)	Ricardo OLIVEIRA, Jérôme WRONA, Emmanuel DA SILVA ESTRELA (Irancy)
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Avicenne
<u>Cas particulier</u> : 3 cartons jaunes pour l'équipe d'Irancy, soit 1 pt de moins au classement	

Adresse du secrétariat de la CTD
Marie-Claude MOREAU
15 rue du Chardonnay
89000 AUXERRE

Coupe de l'Yonne du 05/02/17

Carton jaune (amende de 3 €)	* Dylan RIVIERE et Tristan DEDEBANT (Laroche 1) * Jamal OUICHA (Soucy), soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 19/02/17 pour le match ACSRA / Soucy et amende de 10 €) * Souhil BALI (Envol Rive Droite), soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 12/02/17 pour le match Envol Rive Droite / Stade Auxerrois et amende de 10 €) * Ciprian PRISACARU (Charmoy) * Christophe LECLERC (Augy) * Damien CRIQUI et Loïc GAILLARD (Escamps)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Chemilly-sur-Yonne (nom du dirigeant non indiqué)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Véron (feuille bleu) Chemilly-sur-Yonne (feuille blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Villeneuve-l'Archevêque</u> score match Saint-Agnan / Villeneuve-l'Archevêque : 3-0 et 1 pt pour Villeneuve-l'Archevêque (+ 2 pts de moins au championnat conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4)
Cas particuliers : ↪ l'arbitre officiel désigné pour le match Saint-Martin Paron 2 / Bléneau Saint-Privé ne s'est pas déplacé, sans prévenir, et devra donc officier un match supplémentaire conformément au règlement sportif ↪ 3 cartons jaunes pour l'équipe d'Envol Rive Droite, soit 1 pt de moins au classement ↪ 3 cartons jaunes pour l'équipe de Laroche 1, soit 1 pt de moins au classement ↪ 3 cartons jaunes pour l'équipe de Soucy, soit 1 pt de moins au classement	

11ème journée de championnat du 12/02/17

Carton jaune (amende de 3 €)	* Guillaume BREDEVILLE (Domats) * Fabien DE ALMEIDA (Véron)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Beines (nom du dirigeant non indiqué, case pharmacie non cochée) FMC Sens (nom du club et de l'arbitre assistant non indiqués)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Chevannes 1 (feuille bleu) Appoigny, ACSRA, Domats, Saint-Sérotin et Véron (feuille blanc)
Non présentation de licence (amende de 5 €)	Véron (4 joueurs) soit amende totale de 20 €
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Migennes

12ème journée de championnat du 19/02/17

Carton jaune (amende de 3 €)	* Yannick BLANQUET (Domats), soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 26/02/17 pour le match de coupe Saint-Martin Paron 2 / Domats et amende de 10 €) * Nicolas BRISSON (FMC Sens)
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	ACSRA, AS Saint-Siméon, Esnon, Alliance Nord
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Senan 1 (manque n° de licence du dirigeant et 1 n° de maillot) Véron (case pharmacie non cochée)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Bussy-en-Othe (feuille bleu)
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Soucy

Cas particulier : 3 cartons jaunes pour l'équipe de Domats, soit 1 pt de moins au classement

Coupe de l'Yonne du 26/02/17	
Carton jaune (amende de 3 €)	* 2 cartons jaunes pour Jean-François DESSART (Saint-Agnan) = un carton rouge (joueur suspendu le 12/03/17 pour le match de Coupe Seignelay / Saint-Agnan et amende de 10 €) * Kevin FARINOT (AS Saint-Siméon) * Jérémy MANGEMATIN (Villeroy)
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	AS Saint-Siméon
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Chemilly-sur-Yonne</u> score match ASOF Aube / Chemilly-sur-Yonne : 3-0 et 1 pt pour Chemilly-sur-Yonne (+ 2 pts de moins au championnat conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4) <u>Chevannes 2</u> score match Véron / Chevannes 2 : 3-0 et 1 pt pour Chevannes 2 (+ 2 pts de moins au championnat conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4)
Cas particuliers : ↳ 3 cartons jaunes pour l'équipe AS Saint-Siméon, soit 1 pt de moins au classement ↳ 3 cartons jaunes pour l'équipe de Villeroy, soit 1 pt de moins au classement	

13ème journée de championnat du 05/03/17	
Carton jaune (amende de 3 €)	Hocine SOFIA (Alliance Nord), soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 19/03/17 pour le match de Alliance Nord / Mailly-la-Ville et amende de 10 €)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Neuvy-Sautour (feuillelet bleu) Domats, Migennes, Saint-Sérotin et Véron (feuillelet blanc)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Véron (5 joueurs) soit amende totale de 20 €
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Villeneuve-l'Archevêque</u> score match Bussy-en-Othe / Villeneuve-l'Archevêque : 3-0 et 1 pt pour Villeneuve-l'Archevêque qui devra verser une indemnité kilométrique de 24,30 € à Bussy-en-Othe par le biais de la caution <u>Piedalloues</u> score match Saint-Martin Paron 2 / Piedalloues : 3-0 et 1 pt pour Piedalloues
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Domats et Neuvy-Sautour
Cas particulier : 3 cartons jaunes pour l'équipe d'Alliance Nord, soit 1 pt de moins au classement	

➤ Match de rattrapage du 15/01/17 Avicenne / Brichères 1 : le club de Brichères 1 a posé une réserve, appuyée par l'envoi du chèque, car il a estimé que l'arbitre officiel aurait dû déclarer le terrain impraticable et être ainsi en accord avec l'arbitre de la 2ème rencontre qui devait se jouer sur le terrain voisin. L'arbitre a décalé l'heure de début de match afin d'attendre le dégel du terrain.

Décision de la commission : cette réserve n'est pas recevable car l'arbitre est seul juge de l'état du terrain. Le chèque de caution sera par conséquent encaissé.

➤ Match Envol Rive Droite / Stade Auxerrois du 12/02/17 arrêté à la 29ème minute suite à la sortie du terrain de joueurs du Stade Auxerrois

Après lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre, la commission décide (José VIÉ et Marie-Claude MOREAU n'ont pas pris part à la décision : match perdu pour le Stade Auxerrois, soit 3-0 et 0 pt (cf règlement sportif, rubrique I/6, paragraphe C, alinéa 4)

➤ Match Saint-Martin Paron 1 / Avicenne du 19/02/17 non joué en raison du retard de l'équipe d'Avicenne

Après lecture des rapports de l'arbitre de la rencontre et du responsable du club d'Avicenne, la commission décide (Fany GILBERT et Raymond THILLOU n'ont pas pris part à la décision) : match perdu pour Avicenne, soit 3-0 et 1 pt (joueurs arrivés hors délai comme indiqué dans le règlement sportif, rubrique B/2, paragraphe 2, alinéa 4).

➤ Match Saint-Martin Paron 2 / Piedalloues du 05/03/17 : le club de Saint-Martin Paron 2 n'a pu accéder à la demande de report sollicitée par le club des Piedalloues faute de date disponible. Il souhaite donc ne pas percevoir les indemnités kilométriques qui lui sont dues. La commission football donne son accord (Fany GILBERT, Raymond THILLOU et Jacky HERVOUET n'ont pas pris part à la décision).

➤ Match de rattrapage du 15/01/17 Saint-Agnan / Champs-sur-Yonne non joué suite à arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain. Saint-Agnan n'ayant pas fourni l'arrêté municipal avant le match, la commission décide : match perdu pour Saint-Agnan, soit 0-3 et 1 pt.

➤ En réponse à une réclamation faite par le club de Domats au sujet des matches de Coupe de son groupe, la commission précise que le club de Chemilly-sur-Yonne n'a pas déclaré, à ce jour, deux forfaits mais un seul et a perdu un match par pénalité. La commission ne donne pas suite à cette réclamation non appuyée par un chèque.

➤ En réponse à une réclamation faite par le club de Bléneau Saint-Privé pour la journée du 8 janvier 2017, la commission précise que cette journée de report n'ayant pas été annulée pour mauvaises conditions climatiques, le forfait est confirmé.

Reports de matches

Dimanche 19 mars 2017

Les Bréandes / Chemilly-sur-Yonne

Dimanche 26 mars 2017

Saint-Sérotin / Beines
Monéteau / Villeneuve-l'Archevêque
Escamps / Villeroy
Véron / Laroche 1
Egriselles / ASOF Aubeois
Val-de-Mercy / Laroche 2

Esnon / Avicenne
Appoigny / FMC Sens
Ormoy / Charmoy
Joigny / Chevannes 2
Augy / Senan 2
Les Bries / Soucy

Alliance Nord / Saint-Martin Paron 1
Saint-Agnan / Seignelay
Stade Auxerrois / Mailly-la-Ville
Saint-Julien / Saint-Martin Paron 2
Neuvy-Sautour / Bléneau Saint-Privé
Chevannes 1 / Diges Pourrain

Dimanche 16 avril 2017

Saint-Martin Paron 2 / Irancy
Guerchy-Merry / Monéteau
Stade Auxerrois / FMC Sens

Esnon / Alliance Nord
Saint-Sérotin / Augy

Ormoy / Villeneuve-l'Archevêque
Villethierry / Joigny

Dimanche 23 avril 2017

Egriselles / Domats

Dimanche 30 avril 2017

Villeneuve-l'Archevêque / Guerchy-Merry

Dimanche 7 mai 2017

Saint-Martin Paron 1 / Esnon
Envol Rive Droite / Avicenne

Villeneuve-l'Archevêque / Chevannes 2
Seignelay / Saint-Agnan

Bilan des tournois en salle

Point financier : le bilan financier des deux tournois fait apparaître un solde positif de 406,02 €.

Bilan sportif :

Tournoi d'Auxerre : Avicenne a gagné le tournoi devant Envol Rive Droite et Beines a remporté le trophée du Fair Play

Tournoi de Pont-sur-Yonne : Domats a gagné le tournoi devant Alliance Nord et Villeroy a remporté le trophée du Fair Play

Point sur le championnat vétérans

Les matches « aller » sont tous joués à l'exception du match Bussy-en-Othe / Véron

Le club de Chevannes a déclaré forfait général.

Il est prévu d'organiser un tournoi vétérans en fin de saison. Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion de la commission vétérans.

Session d'arbitrage

La session de formation d'arbitre départemental programmée le samedi 4 mars 2017 à Auxerre a été annulée faute de candidats suffisants. Le seul candidat inscrit n'a donc pas pu être formé lors de cette session. Son club, ACSRA, ne sera pas pénalisé pour la " montée descente " de la prochaine saison et pourra s'inscrire à la Coupe.

Questions diverses

➤ Les dates des réunions de la commission football seront désormais calées par la commission d'établissement du calendrier.

➤ Une commission, composée de Fany et Thierry GILBERT, José VIÉ, Eric MASSÉ, Daniel FERTIN et Christophe BONY, se réunira pour réfléchir sur un championnat à destination des jeunes.

➤ **Rappel** : la commission est toujours en attente d'une candidature de club pour accueillir la réunion annuelle le vendredi 23 juin 2017.

Date de la prochaine réunion : vendredi 14 avril 2017
--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU